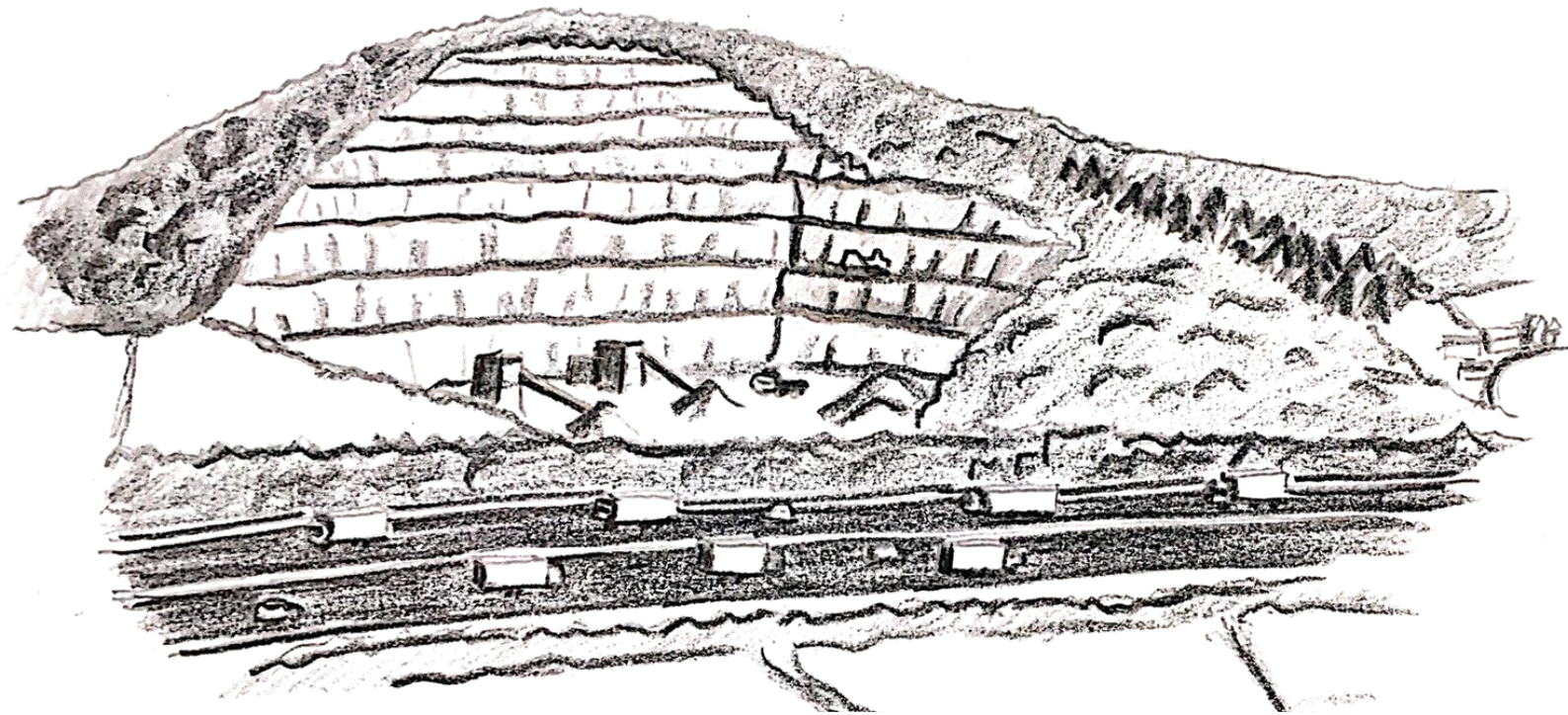


NON à l'extension de la carrière de Sainte-Cécile !

*Après une mise en échec fin 2023 grâce à la mobilisation des citoyens et élus du Clunisois, l'entreprise TRMC sollicite à nouveau une autorisation environnementale pour étendre la carrière de Sainte-Cécile et l'exploiter durant **25 années** supplémentaires.*



**Mobilisons-nous lors de l'enquête
publique du 2 juin au 3 juillet**

Manifestation le 29 juin à 14H

Augmentation des poussières, des explosions, du trafic,
dégradation du paysage, pollution potentielle de la Grosne,
déforestation, destruction d'habitats et d'espèces protégés, ...

**Le projet est toujours le même : dégrader nos conditions
de vie et détruire une zone à fort enjeu écologique**

Allons-nous rester muets ?

En résumé

- **Un gisement de bien moindre qualité qu'annoncé en 2023 : -22% de roches et + 96% de matériaux non exploitables à stocker !**
- Multiplication de la production moyenne par 1,6 : de 230 000 à 375 000 tonnes/an, et proportionnellement de son trafic routier !
- **Extension de 8,3ha** dont 6ha de bois en zone Natura 2000 hébergeant des espèces protégées : Hibou grand-duc, Pic épeichette, Mésange boréale, Salamandre tachetée, Crapaud sonneur à ventre jaune, 20 espèces de Chauve-Souris, Chat forestier...
- Impact sur les zones humides et risque de pollution de la Grosne
- Un front de taille final de 170m soit 7 fois la falaise de la Roche de Solutré, 4 fois la hauteur de l'Abbaye de Cluny ou encore un immeuble de 56 étages !
- Augmentation des tirs de mine et de la dissémination des poussières siliceuses qui les accompagnent
- Poursuite de la dégradation du paysage le long des Chemins de Compostelle et à la vue de 4 monuments historiques
- Usage final : 70% de granulats à béton et route pour seulement 30% de ballast. La surexploitation des ressources minérales se poursuit avec un report des extractions alluvionnaires vers les roches massives. **Jusqu'à quand ?**

Mobilisons-nous pour l'enquête publique du 2 juin au 3 juillet 2025

- Dossier en format papier disponible dans les mairies ou en ligne sur le site internet des services de l'État de Saône-et-Loire (voir arrêté préfectoral) : <https://www.saone-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Enquetes-publiques/ICPE-dont-carrieres/TRMC-SAINT-CECILE>

COMMENT Y REPONDRE ?

- Toujours commencer / terminer par « Je suis très défavorable à... »
- Rédiger une réponse détaillant vos arguments contre le projet d'extension
- Déposer la réponse en mairie ou par mail à : pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr

Exemple type :

Mesdames et Messieurs les commissaires-enquêteurs,

Dans le cadre de l'actuelle enquête publique, je suis très défavorable et souhaite m'opposer au projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Sainte-Cécile pour 25 ans. En effet, je ne considère pas ce projet de production de ballast et granulats comme d'un intérêt public majeur, et le juge nettement inférieur à celui de la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages du site concerné. Cette carrière occasionne déjà des nuisances pour le territoire et son extension en amènerait de nouvelles :

lister des arguments de la liste ci-dessus ou de l'étude d'impact à disposition de tous

Pour participer à la mobilisation, s'informer ou obtenir de l'aide pour la rédaction de la réponse, contacter l'adresse mail lesamisdesaintececile@mailo.com ou le groupe

Facebook :  Les amis de Sainte-Cécile